

ERGOTHÉRAPEUTE

Le Centre de services scolaire de Montréal recherche des ergothérapeutes afin de pourvoir des postes réguliers à temps partiel dans nos écoles.

Au CSSDM, le rôle de l'ergothérapeute consiste plus spécifiquement à faire du dépistage, à procéder à l'évaluation des élèves présentant des troubles physiques ou psychomoteurs et à élaborer un plan de traitement et d'intervention en ergothérapie, en vue de leur permettre d'atteindre le maximum possible d'indépendance dans l'exercice des fonctions motrices et perceptuo-motrices de leur corps et de faciliter leur cheminement scolaire.

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Plus particulièrement, elle ou il :

- Évalue le développement de l'élève dans les différentes sphères (motricité globale et fine, sensorielle, perceptivo-cognitive, sociale et relationnelle) en lien avec les activités pratiquées dans le cadre scolaire.
- Participe à l'élaboration d'un plan d'intervention pour l'élève. Collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Met en place des moyens afin d'atteindre les objectifs suite à l'analyse des besoins.
- Conseille et soutient le personnel enseignant afin qu'il puisse adapter sa pédagogie en fonction des difficultés des élèves.
- Rencontre, soutient et conseille les parents.
- Utilise des thérapies individuelles ou de groupe afin de favoriser le fonctionnement des élèves dans le cadre scolaire.
- Recommande l'acquisition de matériels adaptés, si nécessaire.
- Assure le suivi avec les différents partenaires.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Qualifications*

Être membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ou être en voie de le devenir (être finissante ou finissant à la maîtrise en ergothérapie).

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : <https://www.quebec.ca/emploi/reconnaissance-etudes-experience/faire-reconnaitre-compences-acquises-etranger/obtenir-evaluation-comparative>*

Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

Conditions de travail et rémunération

Taux horaire variant entre 27,46 à 51,40 \$/heure, selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Vous devez faire parvenir vos attestations d'expérience qui sont pertinentes à la fonction au plus tard 30 jours suivant votre entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit fait rétroactivement. Celles-ci doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Processus de sélection : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste.

Pour postuler : <https://atlas.workland.com/work/28469/ergotherapeute?source=OEQ>

Date limite pour postuler : 23 novembre 2023

Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).